

Conseil Municipal
Séance du 29 mars 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PERIDON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M PERIDON Guy, Maire, MM BAUMIER Pascal, TOUSSAINT Francis, GOURMELON Jean-Paul, MINUTO David Adjoints, MM GIRAUD Jacques, ILLOUZ Richard, ROUX Claude, PERIDON Denis, DUBAUX Arnaud, Mmes BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, HELMINGER Karine, LOPEZ Caroline, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mlle GAUVAIN Delphine.

Nombre de Conseillers en exercice: 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Délibération 2011 / 006

Demande de subventions – Requalification du centre du village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification du centre du village et concernant la place de la République, la rue Louis Piquet et sur une partie de la rue Raymond Parmentier.

Le coût total de l'opération est estimé à 1.396.315,00 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ETABLI le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES HT	RECETTES		
Acquisitions immobilières	1. AUTOFINANCEMENT		
2 000,00	Fonds propres	65 640,00	4,70%
	Emprunts	310 000,00	22,20%
Travaux	Sous-total autofinancement	375 640,00	26,90%
<u>Tranche ferme</u>	2. AIDES PUBLIQUES		
Prestations générales	GIP Objectif Meuse	209 450,00	15,00%
Terrassements généraux	Etat : DETR	60 000,00	4,30%
Voirie	Etat : Réserve parlementaire	120 000,00	8,59%
Assainissement	Conseil Régional	279 260,00	20,00%
Alimentation en eau potable	Conseil Général	209 450,00	15,00%
Réseaux divers	FUCLEM	69 815,00	5,00%
Espaces verts	SMATUV	72 700,00	5,21%
Signalisation et sécurité	Sous-total aides publiques	1 020 675,00	73,10%
Mobilier urbain	3. AIDES PRIVEES		
<u>Tranche conditionnelle</u>			
Terrassements généraux			
Voirie			
Assainissement			
Alimentation en eau potable			
Espaces verts			
Signalisation et sécurité			
Mobilier urbain			
<u>Honoraires</u>			

Bureaux d'étude	105 065,00		
TOTAL	1 396 315,00	TOTAL	1 396 315,00 100,00%

- SOLLICITE de l'Etat au titre de la D.E.T.R., du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de la Meuse, du G.I.P. Objectif Meuse, et de tout autre organisme une subvention la plus élevée possible pour financer cet équipement.

- Donne mandat au Maire pour actualiser le plan de financement prévisionnel le cas échéant en fonction des subventions accordées.

Délibération 2011 / 007
Chapelle de Billemont

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté des communes de Belleray et de Dugny-sur-Meuse de sauver la chapelle de Billemont construite par les Fours à Chaux de Billemont avec l'aide de ses habitants.

Cette chapelle construite en 1951 est la propriété de l'association culturelle diocésaine de Verdun qui la céderait pour l'euro symbolique.

Pour ce faire, il serait souhaitable que l'acquisition, les travaux et la gestion de cette chapelle soient assurés par le SIVOM des 2 Rives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE la modification des statuts du SIVOM des 2 Rives afin d'y inclure la compétence Chapelle de Billemont.

Délibération 2011 / 008
Délégation de pouvoirs au Maire

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales stipule que le Maire peut être chargé, par délégation du Conseil Municipal, d'accomplir certains actes de gestion courante.

Par délibération en date du 6 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de charge le Maire :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Il serait opportun, pour des raisons pratiques, d'étendre cette délégation afin de faciliter la location des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de charger le Maire :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Délibération 2011 / 009
Travaux dans les forêts

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

ACCEPTTE la réalisation du programme de travaux à effectuer dans le patrimoine forestier de la commune au cours de l'année 2011 présenté par l'Office National des Forêts pour un montant global estimatif de 4.745,10 € HT ventilé comme suit :

- Travaux de fonctionnement :	4.745,10 €
Matérialisation de cloisonnement parcelles 12 et 15 :	2.103,30 €
Entretien des lisières RD159 :	2.641,80 €

AUTORISE le Maire à signer les devis, contrats et conventions relatifs à ces programmes.

Les dépenses seront inscrites à l'article 61524 du budget annexe Forêt 2011.

Délibération 2011 / 010
Subventions aux associations

Messieurs ROUX et GOURMELON (Présidents d'associations) ont quitté la salle avant le débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des subventions aux associations pour l'année 2011 ci-dessous :

Associations	Subvention 2011
Accordéon Club Carpentier	450,00
AJLD	2 100,00
Amicale des anciens	600,00
Anciens Combattants de Dugny	200,00
Bière Culture et passion	600,00
Chevaliers de la Gaule	350,00
Cyclo loisirs	350,00
Dugny Fête et loisirs	1 300,00
Football club	4 250,00
JUDO	1 000,00
Questions pour un Champion	600,00
Un Grand Bol d'Arts	1 500,00

- PRECISE que les dépenses correspondantes seront réglées à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Délibération 2011 / 011
Location de machine à affranchir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Autorise le Maire à signer un contrat de location de machine à affranchir d'une durée de 5 ans, pour un montant de 384,00 € H.T. annuel, avec la société PITNEY BOWES.

Délibération 2011 / 012
Tarifs de location de salles

Le Maire informe le conseil municipal que certains organismes sollicitent des salles en journée dans la semaine.

La commune ne peut répondre à cette demande, n'ayant pas fixé de tarifs de location à la journée en semaine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer comme suit les prix de location à la journée à compter du 1^{er} avril 2011 :

Salle des Fêtes : *Grande Salle uniquement*

Organismes extérieurs 150,00 €

Centre Social :

Organismes extérieurs 90,00 €

Délibération 2011 / 013
Tarifs bris de vaisselle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de revaloriser les tarifs de bris de matériel lors de la location des salles communales selon les barèmes joints à la délibération.

- DECIDE que l'encaissement de ces bris de matériel se fera par la régie de recettes de la commune.

- PRECISE que si un titre de recette doit être émis, le minimum de perception sera de 8,00 euros.

SALLE DES FETES

N°	DESIGNATION	Tarif Unitaire en €
1	Assiette à dessert arcopal blanc	1,60 €
2	Assiette plate arcopal blanc	1,90 €
3	Assiette creuse arcopal blanc	1,90 €
4	Soucoupe à café arcopal blanc	1,20 €
5	Ramequin 13 cl	0,60 €
6	Tasse à café arcopal blanc/12	1,00 €
7	Carafe carrée 1L	5,00 €
8	Légumier LYS 2,4 L	3,00 €
9	Plat ovale plat 460X300 /10	8,00 €
10	Légumier à oreilles 2L /10	8,00 €
11	Corbeille à pain acier inox	5,40 €
12	Cuillère de table echo /10	0,50 €
13	Couteau standard /10	0,60 €
14	Fourchette stand /10	0,60 €
15	Cuillère à café /10	0,50 €
16	Coupe à champ. Ballon /10	1,60 €
16'	Flûte à champ. /12	1,60 €
17	Verre à eau ballon 25cm /12	1,60 €
18	Verre à vin ballon /12	1,60 €
19	Bols	1,60 €
20	Casserole diam 16cm	24,50 €
21	Casserole diam 20cm	30,50 €
22	Casserole diam 24cm	38,50 €
23	Casserole diam 28cm	53,50 €
24	Marmite + couvercle diam 40cm	198,00 €
25-26	Plaque à rôtir anses fixes 40X32	45,80 €
27	Plaque à rôtir anses fixes 60X48	61,00 €
28	Araignée friture	30,50 €
29	Louche diam. 12	15,30 €
30	Ecumoire	15,30 €
31	Louche diam. 10	15,30 €

32	Aimants de fixation	1,00 €
33	Cruche inox 1,5L	20,00 €

CENTRE SOCIAL

N°	DESIGNATION	Tarif Unitaire en €
1	Assiette à dessert	2,60 €
2	Assiette plate	3,00 €
3	Assiette creuse	3,00 €
4	Tasse à café arcopal blanc/12	1,00 €
5	Soucoupe à café	1,00 €
6	Bols	1,40 €
7	Ramequin	1,00 €
8	Légumier	7,50 €
9	Plat ovale	6,00 €
10	Saladier	10,00 €
11	Corbeille à pain	5,50 €
12	Cuillère de table	1,00 €
13	Couteau standard	2,00 €
14	Fourchette stand	1,00 €
15	Cuillère à café	1,00 €
16	Coupe à champagne /12	1,30 €
17	Verre à eau ballon 25cm /12	1,00 €
18	Verre à vin ballon /12	1,00 €
19	Casserole diam 20cm	20,00 €
20	Casserole diam 28cm	35,00 €
21	Louche 10cl	3,50 €
22	Louche diam. 10	15,30 €
23	Ecumoire	15,30 €
24	Cruche inox 1,5L	16,00 €